

Commune de Donzenac

Séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2016

La séance est ouverte à 18h30 - Secrétaire de séance : J. Fantou

Absents excusés : F. Sicard, D. Vidalie, L. Pouch, V. Roux

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 02 septembre 2016.

Restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin

Vu la délibération n° 0032-02/2016 du 05 février 2016 décidant la réalisation des travaux de restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin et procédant aux demandes de subventions afférentes ;

Vu la délibération n° 0006-04/2016 du 08 avril 2016 décidant le lancement de la consultation des maîtres d'œuvre et sollicitant l'assistance de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en particulier les dispositions relatives à la passation des marchés à procédure adaptée ;

Considérant que les formalités de publicité et de dématérialisation ont été accomplies ;

Considérant que les candidats avaient jusqu'au 29/09/2016, 12h, pour remettre leur candidature et leur offre ;

Vu le rapport d'analyse établi par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du clocher au Bureau Manculescu ACMH & ASSOCIES pour un montant de 99 999 € HT, soit 119 998.80 € TTC ; charge M. le Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions afférents et l'autorise à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment, le marché à intervenir.

Ajustements budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- La décision modificative n° 3 au budget communal tenant compte de la répartition du FPIC selon la procédure de droit commun,
- La décision modificative n° 2 au budget camping (encaissement de la taxe de séjour),
- L'éclatement des emprunts globalisés Commune/Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive avec transfert de la part incombant à la CABB dont elle s'acquittera désormais directement (fin des remboursements),
- L'admission en non-valeurs de créances irrécouvrables pour un montant de 26.05 €.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- La création d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet et la suppression corrélative d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet (19.30/35^e), ainsi que d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps non complet (15.70/35^e), à compter du 1^{er} décembre 2016,
- Le recrutement de 2 agents saisonniers à l'ALSH pour les vacances de La Toussaint.

Modification des statuts de la FDEE19

M. le Maire rappelle que les communautés de communes de Lubersac-Auvézère, du Canton de Mercoeur, du canton de Saint Privat, du Pays de Beynat et du Sud Corrèzien se sont retirées de la FDEE 19 et ont restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité à leurs membres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion en propre des 47 communes concernées et approuve les statuts de la FDEE19 modifiés en conséquence.

Gestion du patrimoine

Considérant que la commune n'a pas vocation à freiner les initiatives privées mais que les deniers publics doivent exclusivement être utilisés à des fins d'intérêt général ;

Demande d'acquisition

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme et M. Sébastien Boule par lequel ils l'informent de leur souhait d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AX n° 351, pour environ 164 m², afin de réaliser l'entrée de leur future habitation. M. le Maire rappelle que cette parcelle, d'une superficie totale de 1 466 m², a été acquise par la commune en 2014, en vue de l'aménagement du parking de Travassac, pour un montant total de 30 000 €, frais d'agence inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente susvisée au prix de 20 € le m² ; dit que tous les frais inhérents à cette transaction sont à la charge des demandeurs ; autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et, notamment, l'acte authentique à intervenir.

Régularisation de la situation de la parcelle cadastrée section ZE n° 152

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par Mme C. Soulisse aux fins de régularisation de la situation de la parcelle cadastrée section ZE n° 152, sise à « Mazières Sud », dont elle est propriétaire.

Mme Soulisse a fait procéder à la division de sa parcelle en vue de réaliser une opération immobilière à son profit (vente de deux terrains à bâtir - plan de division fourni, établi par le bureau SOTEC Plans, portant nouvelle numérotation des parcelles). A cette occasion, le géomètre-expert a constaté que les limites de la parcelle de Mme Soulisse issues du remembrement ne correspondent pas à la réalité du terrain.

En effet, la voie communale est bordée par un muret qui constitue la limite naturelle avec la parcelle. De ce fait, la portion de terrain comprise entre la limite remembrée et la limite naturelle que constitue ce muret doit être réattribuée à Mme Soulisse. D'autre part, les parties contiguës de la propriété Soulisse, incorporées au chemin rural, peuvent être abandonnées à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la régularisation susvisée qui implique :

- La cession de la parcelle cadastrée section ZE n° 184 au profit de Mme Soulisse pour un montant qui sera déterminé par le service des domaines ; les frais concernant cette cession, et notamment les frais de notaire, étant à la charge de la demandeuse ;
- La rétrocession par Mme Soulisse des parcelles cadastrées section ZE n° 181 et 182, sous la forme d'un abandon de voirie au profit de la commune de Donzenac qui devra être contenu dans l'acte authentique de vente.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et, notamment, de solliciter une estimation au m² auprès du service des domaines ; indique que l'intégralité des frais occasionnés par cette régularisation sera prise en charge par la demandeuse ; donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment, l'acte authentique à intervenir.

Questions diverses

Camping

M. le Maire informe le Conseil des divers remerciements et compliments reçus en mairie pour le fonctionnement du camping cette année. Il présente le bilan financier définitif qui est en hausse par rapport à 2015 (+ 5 %) malgré la fermeture de la piscine.

Dénomination de la Halle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le nom de Charles Morand à la Halle sise place du Marché.

Dénomination de la salle de Travassac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le nom Marie-Louise Soubrenie à la salle municipale de Travassac.

Enfouissement des réseaux de moyenne tension

M. le Maire informe le Conseil du projet de la société ENEDIS de procéder à l'enfouissement des réseaux de moyenne tension sur la commune en 2017.

Courrier de l'association secrétaires-à-domicile.fr

Le Conseil Municipal donne son accord à l'association secrétaires-à-domicile.fr pour l'émission de billets-tourisme dont une face représentera la Chapelle des Pénitents.

Remerciements et félicitations

M. le Maire fait part des remerciements et des félicitations que M. G. Bouillaguet adresse aux services techniques communaux pour la qualité du travail qu'ils ont fourni lors de l'élagage des arbres aux abords du poney-club.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (D. Canou - séminaire énergies renouvelables à l'Agglo ; M-T. Clavel - rencontres nationales des villages-étapes ; S. Madrias - journées européennes du patrimoine).

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Donzenac, le 13 octobre 2016

Le Secrétaire de séance
Joël Fantou

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,